

Note d'information aux bénévoles - mesures Covid à la Cité Saint-Pierre

Pour la saison 2021-2022, nous traversons toujours une crise sanitaire. La loi nous oblige à mettre en place des mesures spécifiques. Elles sont détaillées ci-dessous.

Le bénévolat est un service à la personne. Je dois être conscient de la responsabilité que je prend en venant à la Cité Saint-Pierre.

La Cité Saint-Pierre est un lieu qui accueille du public en fragilité, nous devons en ce sens respecter les mesures sanitaires gouvernementales de l'Etat français. Ces mesures s'appliquent à tous pour à la fois protéger les personnes que l'on côtoie et se protéger soi-même.

- Toute personne doit respecter les [gestes barrières](#)¹ et le port du masque. Un affichage est mis en place pour le rappeler à tous :
 - Merci de vous munir de **masques** pour votre séjour en privilégiant le non jetable pour respect de l'environnement (3 masques par jour minimum).
 - Des **sens de circulation** sont mis en place à l'intérieur des bâtiments : merci de les respecter, ceci afin d'éviter les croisements de personnes.
 - En cas de **maladie ou de symptômes** pendant votre séjour :
 - Restez dans votre chambre,
 - Signaler tout symptôme au bénévole du pavillon ou au PC sécurité (06.76.10.92.74) ou à l'accueil (05.62.42.71.11).
 - Vous serez invité à suivre la procédure de consultation d'un médecin. Vous serez accompagné dans cette démarche par le personnel de la Cité Saint-Pierre.
 - En cas de **non-respect de ces directives**, la Cité Saint-Pierre ne sera pas en mesure de vous laisser poursuivre votre séjour et se laisse le droit de mettre fin immédiatement à celui-ci.
 - Aucun test PCR, antigénique, ni de pass sanitaire ou de vaccination n'est demandé à l'arrivée des bénévoles et des personnes accueillies. Le respect des règles restent obligatoires. Si vous avez des soupçons de symptômes quelques jours avant votre arrivée, consultez votre médecin et n'hésitez pas à annuler votre séjour par principe de précaution.
- Chaque bénévole devra vivre et servir avec ces règles d'hygiène et de vie communes. En plus de cela, **chaque service met en place des protocoles spécifiques** à respecter.
- Le **logement** se fera en chambre individuelle sauf pour les couples et les familles. A votre départ vous devrez effectuer le ménage de votre chambre (précisions sur une affiche dans votre chambre). Cette chambre sera ensuite indisponible pendant 24h avant d'accueillir une nouvelle personne.
- Un **réunion d'accueil et d'explication** des règles de vie est mise en place pour tous les bénévoles le **mardi matin à 08h00**. Le lieu sera précisé sur un panneau d'affichage sous le cloître.
- Le port du masque est obligatoire dès que la distanciation physique n'est pas possible (véhicules de la Cité Saint-Pierre, zone d'accumulation de personnes à certains

¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf

moments comme l'espace Mère Térésa, le Cloître, les halls des salles et les toilettes communes).

- Seul le restaurant pèlerin sera ouvert pour les temps de repas avec port du masque pour se déplacer. Le restaurant du jet d'eau sera fermé. Les bénévoles et permanents bénéficient de deux temps de service.
- **Une navette** sera mise en place prioritairement pour les visiteurs et pèlerins. Sa fréquence et le type de véhicule (9 places ou bus) s'adaptent à la fréquentation de la Cité Saint-Pierre. Nous vous demandons de privilégier vos véhicules personnels ou la marche à pied. Vous avez aussi la possibilité de prendre le [Citybus](#) de la ville de Lourdes.
- **Accueil de Mineurs sous tente:** accueil uniquement de camps services bénévolat avec un maximum de 20 personnes. (hormis du 23/08 au 30/08: aucun accueil sous tente).
- Pour **l'animation** de votre séjour: vous êtes invités à **co-construire** avec le service animation des temps pour faire vivre la dimension communautaire à la Cité Saint-Pierre et les échanges avec les pèlerins et permanents. Nous inventerons ensemble une façon de vivre les animations plus sobre en gardant l'esprit de partage, de convivialité et de spiritualité propre à notre maison commune.
- Les aumôniers et les sœurs sont présents pour des temps d'écoute ou les sacrements religieux.
- Avant votre départ : vous serez invité à un temps de **relecture**.
- A votre **départ**: Merci de nous remettre le questionnaire de satisfaction, votre badge, la clé de votre chambre dans une corbeille à l'accueil.

Les règles sur toute l'année s'appliquent comme suit.

Du 01/01/2021 au 30/06/2021:

- maintien de la jauge hébergement à 200 pèlerins
- Restauration avec tables de 6 personnes.
- Utilisation des salles:
 - Jauges des salles de réunion à 35% de leur capacité.
 - Événement uniquement en places assises.

Du 01/07/2021 au 31/12/2021:

- Maintien de la jauge hébergement à 350 pèlerins
- Retour aux jauges hors covid pour l'ensemble des salles et station debout possible.
- Retour à la Jauge hors covid pour la Restauration: 400 places au self pèlerin. Si deux services: temps de nettoyage entre deux services obligatoires.